

Canada

## municipalité du Canton Joly.

Province de Québec à une session générale du conseil municipal du Canton Joly comme suité à l'affaire District de Montcalm, manquant faute de quorum en séance du 3 et avis donné aux conseillers absents, tenue à la salle ordinaire des séances le 9 janvier 1922 à 10 heures du matin conformément aux dispositions du code municipal de la Province de Québec, à laquelle session sont présents Messieurs les conseillers, Léopold Genet, Auguste Brisson, Arthur Labonté et André Brassard formant quorum sous la Présidence de M<sup>r</sup> Arthur Labonté Pro maire

Il est ordonné et voté et ce conseil statue et ordonne par résolution comme suit:

Proposé par M<sup>r</sup> le conseiller Auguste Brisson

Secondé " L. Genet

que les minutes des séances des 5 Décembre 1921 et 3 Janvier 1922 soient acceptées et signées.

Adopté unanimement.

Proposé par M<sup>r</sup> le conseiller Léopold Genet

Secondé " " Auguste Brisson

que le conseil ayant pris connaissance d'une requête demandant à ce que la route nationale future passe par le lac Labelle et la minerve, approuve le tracé précis dans la telle requête reconnaissant le grand avantage qui il aurait pour tous les rapports tant pour la Paroisse du Canton Joly que pour celle de La Minerve fait le 9.1.22.

pour être annexes à la requête sus mentionnée,

Adopté unanimement

Proposé par M<sup>r</sup> le conseiller André Brassard

Secondé " " Auguste Brisson

le 9.1.22 que le Secrétaire trésorier soit autorisé de payer à M<sup>r</sup> A. Delage la somme de \$ 4<sup>00</sup> pour son opinion re<sup>e</sup> l'assing public lot n° 35<sup>1</sup>

Adopté unanimement.

Proposé par M<sup>r</sup> le conseiller Aug. Brisson

Secondé " " Léopold Genet

que sur la proclamation du Lieutenant Gouverneur de la Province de Québec en date du 13 Décembre 1921 le conseil ordonne d'amender le rôle d'évaluation en y rentrant les propriétaires des lots n° 1 à 16 du rang 1 de la minerve amové et de donner avis aux évaluateurs d'avoir à passer dans ce rang pour en faire l'évaluation.

Adopté unanimement.

Proposé par M<sup>r</sup> le conseiller André Brassard

Secondé " " Aug. Brisson

le 15.1.22 que la commission de M<sup>r</sup> Henri Brassard pour l'entretien du chemin des lots 14 à 20 inclusive et mont du rang 1 pour la somme de \$ 15.00 lui soit adjugée par contat

Adopté unanimement.

Proposé par l'<sup>e</sup> le conseiller julien Brassard  
Secondé " Léopold Benet

Que M<sup>r</sup> P.-E. Godard soit nommé inspecteur de voierie pour la montée Renaud Lang à  
en remplacement de M<sup>r</sup> Albert Martin qui a quitté le Canton

Adopté unanimement.

Proposé par l'<sup>e</sup> le conseiller julien Brassard  
Secondé " Aug. Brisson

Paradis et  
de Sabourin que M<sup>r</sup> Belphane Pharamond soit nommé inspecteur de voierie pour le Lang à  
en remplacement de M<sup>r</sup> J. B. Paradis qui a quitté la Paroisse

Adopté unanimement

Proposé par l'<sup>e</sup> le conseiller Aug. Brisson  
Secondé " julien Brassard

X que M<sup>r</sup> Henri Bonin soit nommé auditeur des livres de la Corporation pour  
l'année 1921 et qui lui soit payé 5.- pour son travail

Adopté unanimement

Proposé par l'<sup>e</sup> le conseiller julien Brassard  
Secondé " " André Brassard

M<sup>r</sup> G. J. N. que le conseil ayant pris connaissance de la demande de M<sup>r</sup> Jos. Langlois pour arrêt de  
clôture sur le lot n° 31 montée Urbain décide qu'il ne peut donner suite à cette  
demande en que la montée Urbain n'est pas sur ce lot.

Adopté unanimement.

Proposé par l'<sup>e</sup> le conseiller Léopold Benet  
Secondé " Aug. Brisson  
que la fiancée soit levée

*Jules Ledoux*  
*Secondé Benet*

Adopté unanimement.  
Arthur Gabarre  
P. Poitras

Canada

Municipalité du canton Joly.

Province de Québec je soussigné J.B. Cédillette cultivateur du canton Joly ayant été récemment nommé Président de l'élection

District de Montcalm Municipale de Janvier 1922 par résolution passée en conseil le 5 Décembre 1921 jure sur la Sainte

Evangile de remplir bien fidèlement et impartiallement les devoirs de ma charge et ce au meilleur

de mon jugement et de ma capacité. Ainsi que Dieu me soit en aide.

Assermenté devant moi à Labelle

ce 10 Janvier 1922

et j'ai signé

J.B. Cédillette President

Jules Lédoix

Comm. de la Cour Supérieure  
dans et pour le district de Montcalm.

Municipalité du canton Joly

Canada je soussigné Adrien Cédillette cultivateur du canton Joly ayant été nommé par commission Secrétaire de l'élection

Province de Québec Municipale du canton Joly de Janvier 1922 jure sur la Sainte Evangile de remplir bien fidèlement et impartiallement

District de Montcalm les devoirs de ma charge et ce au meilleur de mon jugement et de ma capacité. Ainsi que Dieu me soit en aide

Assermenté devant moi à Labelle ce 11 Janvier 1922

et j'ai signé

Adrien Cédillette

Jules Lédoix

Comm. de la Cour Supérieure  
dans et pour le district de Montcalm.

Canada

Municipalité du canton Joly

Province de Québec Avis public est fait au greffe de la commune par J.B. Cédillette Président à l'élection municipale du canton Joly de Janvier 1922

District de Montcalm nommé à cette charge par résolution du conseil en date du 5 Décembre 1921 que la mise en nomination pour la place

de Conseillers en remplacement de Messieurs Julian Brassard, Adrien Labonté et Cormidas Labelle sortant à charge

aura lieu le mercredi 11 Janvier 1922 entre 10 heures et midi à la Salle publique du Village de Labelle

Et que si à l'expiration du délai fixé pour la mise en nomination des candidats il y a plus que le nombre voulu

de candidats à élire pour les dits charges, j'ordonne que la votation se fasse le lundi 16 Janvier 1922

de huit heures du matin à six heures du soir à la dite Salle publique du Village de Labelle

j'ai nommé par commission Mr Adrien Cédillette comme mon Secrétaire d'élection

Donné à Labelle ce 31 Décembre 1921

J.B. Cédillette

Président d'élection

Je, soussigné, Jules Lédoix, Secrétaire trésorier ..... domicilié  
dans Labelle ..... sous mon serment d'officer ..... étant délicatement asservié et déposé  
et dit: Que j'ai publié l'avis public annexé aux présentes, en en affichant une copie à chacun des endroits  
suivants, savoir: Sur la façade de l'Église Catholique de la dite Paroisse de Labelle ..... et sur la façade  
de la Salle publique ..... le trente et unième ..... jour du mois  
de Décembre 1921 ..... entre ..... 4 ..... et ..... 5 ..... heures  
de l'après-midi, et en le lisant à la porte de la dite Église, à l'issue du service divin du matin,  
le premier ..... jour de Janvier 1922 ..... étant le dimanche suivant  
immédiatement le jour où cet avis a été affiché comme susdit.

EN FOI DE QUOI je donne ce certificat, ce Deuxième ..... jour  
du mois de Janvier ..... Mil neuf cent vingt deux

Jules Lédoix  
Secrétaire

Canada

## Municipalité du Canton Joly.

Province de Québec L'Assemblée des Electeurs Municipaux de la Municipalité du Canton Joly tenue le 11 Janvier 1922  
 district de L'Ortelet, à 10 heures du matin à la Salle publique de la Municipalité du Village de Labelle conformément  
 aux dispositions du code municipal de la Province de Québec et à l'avis préalablement donné  
 à cette fin par J. B. Cédillette Président d'élection le 31 Décembre 1921 tel qu'il appert du certificat  
 de publication de cet avis ensemble annexé au procès verbal de la présente assemblée  
 et demandant aux archives du dit conseil sous la Présidence de J. B. Cédillette nommée à  
 cette charge par résolution du Conseil en séance du 5 Décembre 1921.  
 Ainsi à 10 heures du matin le Président fait lire l'avis donné pour la présente  
 élection, déclare l'assemblée ouverte et requiert messieurs les électeurs présents de  
 proposer les personnes qu'ils veulent choisir comme conseillers locaux de la dite municipalité.

Advenant l'heure de midi le Président déclare  
 l'assemblée close.

Ont été mis en nomination pour la place de  
 Conseiller local

M<sup>r</sup> Julian Brassard, Arthur Labonté et Horonidas  
 Labelle cultivateur du Canton Joly.

Proposé et secondé M<sup>r</sup> Telephore Pharan, Arthur Alarie  
 et Jules Brassard.

M<sup>r</sup> Joseph M<sup>r</sup> Gibbon industriel de Labelle  
 proposé et secondé par M<sup>r</sup> P. E. Forget et Wilfrid Plante.  
 Advenant l'heure du midi le Président déclare l'assemblée  
 close et ayant été mis en nomination plus de candidats  
 qu'il y en avait à élire, il ordonne que la votation  
 se fasse le lundi 16 Janvier 1922 de 8 heures du matin  
 à 6 heures du soir à la salle publique du village de  
 Labelle ..

Sont mis en nomination M<sup>r</sup> Julian Brassard  
 Arthur Labonté Horonidas Labelle Joseph M<sup>r</sup> Gibbon  
 Labelle 11-1-1922

J. B. Cédillette Président

Arthur Cédillette  
 Secrétaire d'élection

hommes bonsignes Hormidas Labelle, Arthur Labonté et John F. Mc Gibbon ayant été  
 élus conseillers municipaux de la municipalité du canton poly fusion sur le.  
 Sainte-Léonard, chacun pour soi, de remplir bien et fidèlement les devoirs de votre charge  
 et ce au meilleur de notre jugement et de notre capacité Hormidas Labelle  
 ainsi que Dieu nous soit en aide.

John F. Mc Gibbon  
Arthur Labonté

Assentement devant moi à Labelle

le 6 février 1922

*John Leclerc  
peut bien écrire*

### Composition du Conseil en 1922

maire J. B. Léclerc élu en 1921

Conseillers Auguste Brizard élu en 1921

André Brassard " "

Leopold Lévert " "

Hormidas Labelle " 1922

Arthur Labonté " "

John F. Mc Gibbon " Siège délaissé vacant le 1er oct. 1922 Remplacé par Julian Brassard

Canada      Municipalité du canton Joly.

Province de Québec      à une session générale du Conseil Municipal du canton Joly tenue à la Salle ordinaire  
district de Jonctelot, des séances le 6 février 1922 à 10 h<sup>o</sup> du matin conformément aux dispositions du code  
municipal de la Province de Québec à laquelle session sont présents :

Monsieur le Maire J. B. Létille et messieurs les conseillers Auguste Brisson, E. Genet-  
Lambert, John F. Mc Gilla, Arthur Labonté et André Brassard formant quorum pour la  
Présidence de Monsieur le Maire J. B. Létille.

Il est ordonné et statué et ce conseil statue et ordonne par résolution comme suit:

Proposé par le conseiller E. Genet  
Secondé                Aug. Brisson  
que les minutes de la séance du 9 Janvier 1922 soient acceptées et signées  
Adopté unanimement.

Proposé par le conseiller André Brassard  
Secondé                E. Genet  
que M<sup>r</sup> Arthur Labonté soit nommé Procuré  
Adopté unanimement.

Proposé par M<sup>r</sup> le conseiller Aug. Brisson  
Secondé                E. Genet  
qu'avis soit donné à l'Inspecteur de voirie M<sup>r</sup> Joseph Langlois que M<sup>r</sup> E. Walberg,  
agant demandé de la clôture neuve dans la montée Brisson, sur le bord  
du lac Labelle sur le lot n° 23 et 1/4 du 24 rang # qui il mesure l'étendue de la  
clôture à faire qu'il donne un avis public à la porte de l'Eglise du jour, de l'heure  
et les conditions d'adjudication de la dite clôture suivant le règlement n° 46  
et que dans l'avis de vente de la dite clôture qu'il soit tenu compte du vieux  
matériel qui resterait la propriété de l'adjudicataire  
et qu'avis de cette vente soit donné à tous les intéressés  
qui il en soit de même de la clôture dans la montée Urban demandée par  
M<sup>r</sup> Jos. Langlois seulement il devra mesurer cette clôture depuis le tournant  
en montant vers la ligne du 33<sup>i</sup> et d'avoir à faire la clôture depuis  
le tournant jusqu'à l'école  
Adopté unanimement

Proposé par M<sup>r</sup> le conseiller Arthur Labonté  
Secondé                John F. Mc Gilla,  
qu'avis soit donné à l'Inspecteur agraire de demander de clôture de ligne  
faite au conseil entre  
M<sup>r</sup> Honorius Lecompte et Elzéard Paradis lot 25<sup>i</sup>  
et Adrien Paradis 26<sup>i</sup>  
fils Brassard           et Fernand Ponsinet lots 13 et 14<sup>#</sup>  
et Wang Andre        lots 13 et 12<sup>#</sup>  
Adopté unanimement.

Proposé par M<sup>e</sup> le Conseiller Rom. Labelle  
secondé Aug. Brisson

que la date d'évaluation soit amendée comme suit:

~~et~~ Remplacer le nom de M<sup>e</sup> J. f. Paradis par celui de M<sup>e</sup> Paquin pour le lot 25<sup>A</sup>

Adopté unanimement.

Proposé par M<sup>e</sup> le Conseiller L. Genet

secondé John J. Mc Gibbon

que le Conseil demande au Département de la Voie et des voies ci-dessous:

# 500<sup>o</sup> pour redresser la courbe sur le lot n° 28<sup>B</sup> et continuer l'élargissement du chemin  
côte bord du lac Labelle.

Lot n° 8.2.22 300<sup>o</sup> pour continuer le redressement de la côte du lot 4<sup>D</sup>

300<sup>o</sup> pour redresser et minier la côte du lot 7<sup>D</sup>

300<sup>o</sup> pour acheter le chemin du bord du lac Labelle côté sud où cette partie  
du Canton de la Minerve est maintenant annexé au Canton Joly

Adopté unanimement

Proposé par M<sup>e</sup> le conseiller Aug. Brisson

secondé Rom. Labelle

que la séance soit levée

Adopté unanimement.

*J. B. G. de lotte Blaize*

*J. B. G. de lotte Blaize*

Canada

Municipalité du Canton Joly

Ministère du Québec à une session <sup>quinzaine</sup> du conseil municipal du Canton Joly tenue à la salle ordinaire des séances le  
lundi 6 mars 1922 à 10 heures du matin conformément aux dispositions du code municipal de la Province  
de Québec à laquelle session sont présents: Monsieur le Maire J. B. Léonard et Messieurs les  
conseillers Léopold Genet, Aug. Brisson, André Brassard et John J. Mc Gibbon formant  
quorum sous la présidence de Monsieur le Maire

Il est ordonné et statué et ce conseil statue et ordonne par résolution comme suit:

Proposé par M<sup>e</sup> le conseiller Aug. Brisson

secondé John J. Mc Gibbon

que les minutes de la séance du 6 février dernier soient acceptées et signées

Adopté unanimement.

Proposé par M<sup>e</sup> le conseiller Léop. Genet

secondé Aug. Brisson

que le Secr. Trésorier réponde à la lettre de l' hon. Ministre de la Financie undale du 11<sup>o</sup> que la section demandée

Lot n° 3.2.21 tout de nouveau octroyé pour cette année, ceux obtenus précédemment ont été tout dépensé en 1921  
dans les travaux aménagés ils étaient destinés mais que ces travaux n'ayant pas été complètement  
terminés avec les subventions obtenues l'année dernière nous demandons de nouveaux subventions pour  
achever les travaux ébauchés et les mener à bonne fin.

Adopté unanimement.

Proposé par l'le conseiller Aug. Brisson  
Secondé , André Brassard

X que l'audition des comptes de la Municipalité du Canton foly faite par l'Comte Boivin auditeur soit acceptée telle que lue et votée au Conseil et qu'il soit payé à l'auditeur \$5. pour son travail

Adopté unanimement

Proposé par l'le conseiller Léop. Genet  
Secondé , Aug. Brisson

X que Jules Ledoux soit réengagé comme Secrétaire trésorier aux conditions précédentes

Adopté unanimement.

Proposé par l'le conseiller André Brassard  
Secondé , John F. M. Gibbons

que le Secrétaire trésorier soit autorisé à préparer un règlement n°51 fixant le taux de la taxe municipale pour l'anno 1922 à 1 $\frac{1}{4}$  pour rencontrer les dépenses de l'anno finissant le 31 Décembre 1921 et qu'avis en soit donné à la porte de l'Eglise le règlement sera promulgue en séance du 3 avril prochain

Adopté unanimement.

Proposé par l'le conseiller Aug. Brisson  
Secondé , Léop. Genet

qu'en cas où Dame M<sup>e</sup> A. Adam de manderait à renouveler son billet à l'échéance que M<sup>e</sup> le maire et le Secrétaire trésorier en leur qualité respective soient autorisés à le faire aux mêmes conditions que précédemment

Adopté unanimement

Proposé par l'le conseiller André Brassard  
Secondé , John F. M. Gibbons  
que la séance soit levée

Adopté unanimement.

John Adam  
Secrétaire

D. B. Cédilotte Maire

Canada

Municipalité du Canton Joly

Province de Québec à une session générale du Conseil municipal du canton Joly tenue à la salle ordinaire des séances  
 district de Pontefract le 3 avril 1922 à 9 h heures du matin conformément aux dispositions du code municipal de la Province de Québec à laquelle session sont présents: Monsieur le Maire J. B. Lédiotte et Messieurs les conseillers Aug. Brisson, L. Genet, Tom. Labelle, J. J. Mc Gibbon, Arthur Labonté et André Brassard formant quorum sous la Présidence de Monsieur le Maire.

Il est ordonné et statué et ce conseil statue et ordonne par résolution comme suit:

Proposé par le conseiller Tom. Labelle

Secondé — Arthur Labonté

que les minutes de la séance du 6 mars soient acceptées et signées

Adopté unanimement.

Proposé par le conseiller J. J. Mc Gibbon

Secondé Tom. Labelle

que le rôle d'évaluation dressé par le évaluateur pour le rang 1 anciennement de la ferme et présentement annexé au canton Joly soit accepté

Adopté unanimement.

Proposé par le conseiller L. Genet

Secondé " Tom. Labelle

et résolu unanimement que le règlement n° 51 ci-après soit homologué et signé par Monsieur le Maire et le Secrétaire Trésorier

Règlement n° 51 fixant le taux de la taxe municipale pour l'année 1922

Canada à une session générale du conseil municipal du canton Joly tenue à la salle ordinaire des séances le 3 avril 1922 à 9 h heures du matin conformément aux dispositions du code municipal de la Province de Québec à laquelle session sont présents: Monsieur le Maire J. B. Lédiotte et Messieurs les conseillers Aug. Brisson, L. Genet, Tom. Labelle, J. J. Mc Gibbon, Arthur Labonté et André Brassard formant quorum sous la Présidence de Monsieur le Maire.

Il est ordonné et statué et ce conseil statue et ordonne par résolution comme suit:

Proposé par le conseiller L. Genet

Secondé " Tom. Labelle

et résolu unanimement que le règlement n° 51 soit homologué et signé par le Maire et le Secrétaire Trésorier

Attendu qu'à une session générale du Conseil municipal du canton Joly tenue à la salle ordinaire de séances

le 6 mars 1922 une résolution a été passée autorisant le Secrétaire Trésorier à préparer un règlement n° 51

fixant le taux de la taxe municipale pour l'année 1922 à 1/4¢ dans la partie de la valeur cotisée des biens imposables de la municipalité suivant le rôle d'évaluation actuellement en force pour renouveler les dépenses de l'année 1921 et qui avaien soit donné à la poste de l'église

Attendu qu'un avis public a été donné à cet effet, et que tel avis et le certificat de publication de cet avis ont été mis au conseil.

Attendu que le conseil a pris la dite résolution en considération.

Attendu qu'il est nécessaire que la somme de Cent cent, dix sept dollars et trente deux cents soit prélevé par cotisation, ou par voie de taxation directe sur les biens imposables de la municipalité

du canton Joly

Canton folg pour renouveler les dépenses de l'année 1921 Savoie:

Brevet de voie	fr. 869.20 .
Salarie du Secrétaire	100 . .
Loyer de la Salle	45 . .
Dépenses diverses	48.65
Fonds de l'atelier et fours	12. -
Indirects	39. -
Imprimés	3.47
	fr. 517.33

Après délibération il est ordonné et statué par règlement du Conseil et le Conseil ordonne par règlement ce qui suit:

Qu'après de renouveler la somme de fr. 517.33 due par la corporation pour les causes et raisons ci-dessous, une taxe ou imposition de une partie et <sup>autre</sup> d'une autre pour chaque cent mètres de la valeur cotisée de biens imposés de la municipalité du Canton folg suivant le rôle d'évaluation actuellement en force soit par le maire imposé et devra être prélevée de la municipalité voulue par la loi, et que le Secrétaire du Conseil en l'ur auquel la dite somme de fr. 517.<sup>33</sup>, à être cotisée et collectée comme susdit, sera due et payable sera donnée faire un rôle de perception aux fins de prélever par voie de taxation directe la cotisation imposée par les présents aussitôt après la publication du présent règlement.

Donné à Labelle ce 3 avril 1922.

Sigle Jules Gedoux

Secrétaire

True copie certifiée

Sigle J.B. Cédilote

maire

Jules Gedoux  
Secrétaire

Proposé par M. le Conseiller J. J. H. Gibby

Secondé , Art. Labord

que le compte de la C. du C. P. A. pour entretien du croisno public 35<sup>e</sup> soit accepté et payé fr. 2<sup>0</sup>

Adopté unanimement.

Proposé par M. le Conseiller L. Genet

Secondé — , J. J. H. Gibby

que le Secrétaire trésorier soit autorisé à préparer un règlement n° 52 à l'effet que toute la monnaie ou rentes, et le port actuellement à la charge de la contribuable soient faites améliorer et entretenus aux frais de la corporation.

Qui a été publié en 1<sup>re</sup> donné à la porte de l'église.

Le règlement sera examiné en séance du 1<sup>er</sup> mai prochain et devra être soumis ensuite au vote des électeurs municipaux

Adopté unanimement.

Proposé par M. le Conseiller L. Genet

Secondé , Comm. Labelle

que la bourse soit levée

Adopté unanimement.

Jules Gedoux  
Secrétaire

J. B. Cédilote Maire

Canada

Province de Québec  
District de L'AssomptionMunicipalité du Canton Joly

À une session générale du conseil municipal du Canton Joly tenue à la salle ordinaire des séances le 1<sup>er</sup> mai 1922 à 9h heure du matin conformément aux dispositions du code municipal de la province de Québec à laquelle session sont présents : Monsieur le maire J.B. Lédiolte et messieurs les conseillers Aug. Brisson, L. Genet, Horm. Labelle, J. J. Gibbons, Arthur Labonté et André Brassard formant quorum sous la Présidence de Monsieur le maire.

Il est ordonné et statué et ce conseil statue et ordonne par résolution comme suit :

Proposé par M<sup>r</sup> le conseiller L. Genet

Secondé " Aug. Brisson

que les minutes de la séance du 3 avril 1921 soient acceptées et signées, sauf à rebattre la proposition faite par M<sup>r</sup> L. Genet secondée par M<sup>r</sup> J. J. Gibbons pour mettre toutes les montées à la charge de la Municipalité.

*Adopté unanimement.*

Avis de motion est donné par M<sup>r</sup> L. Genet qu'à la prochaine session il proposera un règlement pour que tous les montées ou routes et pont actuellement à la charge des particuliers soient faites entièrement et améliorées aux frais de la Corporation du Canton Joly et que ce règlement soit ensuite soumis aux voix des électeurs.

Proposé par M<sup>r</sup> le conseiller L. Genet

Secondé " Ad. Labonté

que M<sup>r</sup> le Maire J.B. Lédiolte soit chargé par le conseil d'aller voir le soi-disant pont du lot n° 6 nommé B et en faire rapport à la prochaine séance.

*Adopté unanimement.*

Proposé par M<sup>r</sup> le conseiller L. Genet

Secondé " Aug. Brisson

que M<sup>r</sup> E. St-Jean fils inspecteur du rang f. soit autorisé à dépenser la somme de \$ 25.- pour réparer le chemin du rang f. aux endroits les plus dangereux et ce quand le chose pourra se faire convenablement.

*Adopté unanimement.*

Lecture est faite au conseil d'un avis de M<sup>r</sup> P. E. Forget d'avoir à arranger le chemin de la Prairie de Castor d'ici 15 jours et à défaut de ce faire des procédures seront prises contre la Corporation.

Proposé par M<sup>r</sup> le conseiller Aug. Brisson

Secondé " André Brassard

que le conseil a pris cet avis en considération, mais regrette ne pas avoir à s'occuper de réparer le chemin de la Prairie de Castor, la Corporation du Canton Joly n'ayant jamais reconnu ce chemin comme étant un chemin municipal.

*Adopté unanimement.*

Proposé par M<sup>r</sup> le conseiller Aug. Brisson

Secondé " Ad. Labonté  
que le compte ci-dessous soit accepté et payé

64 v. M<sup>r</sup> Lédiolte par M<sup>r</sup> Delorme pour entretien de sa fonction l'année 1921. 22

500

*Adopté unanimement.*

Proposé par le Conseiller A. Labonté

Secondé - - Aug. Brisson.

que l'Inspecteur Agricole M. Adrien Léonard soit avisé d'avoir à se rendre sur les terres de M<sup>e</sup> P. Milgour  
et de M. et M<sup>e</sup> J. Labelle et M. Brabant pour voir ce qu'il y aurait à faire pour détourner la eau qui demande  
la côte de M. Brabant.

Adopté unanimement.

Proposé par le Conseiller S. Genet

Secondé - - Aug. Brisson

que la bâche soit levée

*Jules Léonard*  
Second. Envoyer

*M. B. Léonard Modèle*  
Adopté unanimement.

Canada

Municipalité du Canton Joly

Province de Québec à une session générale du conseil municipal du canton Joly tenue à la salle ordinaire des dists de Pontiac, bâches le 5 juillet 1922, à 9 h 30 heures du matin conformément aux dispositions du code municipal de la Province de Québec, à laquelle session sont présents :

monsieur le maire J. B. Léonard et Messieurs les conseillers Auguste Brisson, Léop. Genet, J. F. Mc Gibbon, Arthur Labonté et André Brassard formant quorum sous la Présidence de monsieur le maire.

Il est ordonné et statué et ce conseil statue et ordonne par résolution comme suit :

Proposé par le Conseiller S. Genet

Secondé - - Aug. Brisson

que les minutes de la séance du 1<sup>er</sup> mai 1922 soient acceptées et signées

Adopté unanimement.

Proposé par monsieur le Conseiller Aug. Brisson

Secondé - - J. F. Mc Gibbon

que les diverses clôtures de la montée Brisson à l'aban vendues par l'Inspecteur de voie Joseph Lavoie et acceptées comme suit :

97<sup>me</sup> à Joseph Lavoie montée Brisson 740 pieds.

\$ 60,-

11<sup>me</sup> à Joseph Lavoie montée Brisson lot 26 H. 1685 pieds

- 75,-

85<sup>me</sup> à Louis Wallard " 23. H 24 H 1100 "

- 70,-

soient acceptées.

Adopté unanimement.

Communication est faite au conseil d'une lettre de M. J. A. Gratto, en date du 30<sup>me</sup> se plaignant que les chemins à partir de chez M. Léonard à aller chez M. Genet sont en mauvais état. Le conseil prend cette lettre en considération et il est proposé par le Conseiller S. Genet

Secondé - - Aug. Brisson

que l'inspecteur de voirie voie à faire améliorer cet état de chose si réellement il y a amélioration à faire.

Adopté unanimement.

Proposé par le conseiller Aug. Brisson

Secondé " Andre Brassard

w. 17.6.22 ✓ de donner avis aux inspecteurs 9 Clot fils, l. Brisson et E. Jean fils d'avoir à faire arranger à suite les chemins frontières et les montées dans leur juridictions

Adopté unanimement.

Proposé par le Conseiller Arthur Labonté

Secondé " J. F. M. Gibbon

que l'inspecteur Evariste St-Jean fils soit autorisé à dépenser une somme n'existant pas 17.6.22 ✓ 15. dans la montée du rang J., il en est de même pour l'inspecteur P. Clot fils auquel le conseil accorde une somme n'existant pas 15. pour les frontières des lots 11-12 et 13 du rang Y.

Adopté unanimement.

Proposé par le conseiller L. Genet

Secondé " a labonte

✓ que M<sup>r</sup> Art. Francœur soit nommé inspecteur de voirie pour le lots 1 à 16 du rang 1 nouvellement annexé.

M<sup>r</sup> Francœur étant présent, et assentuée l'assemblée

Adopté unanimement.

Proposé par le conseiller L. Genet

Secondé " J. F. M. Gibbon

que un règlement n°52 pour qu'à l'avenir toutes les montées ou routes et le pont actuellement à la charge des intéressés soient faits améliorés et entretenus aux frais de la corporation soit soumis et approuvé par les électeurs municipaux avant d'avoir vigueur et effet.

Proposé en amendement par le conseiller Andre Brassard

Secondé " Arthur Labonté

de ne pas faire de règlement n°52 comme ci dessus proposé.

Ont voté pour l'amendement M<sup>r</sup> Andre Brassard et Arthur Labonté.

ont voté pour proposition principale. M<sup>r</sup> L. Genet, J. F. M. Gibbon et Auguste Brisson.

la proposition principale ayant obtenu la majorité des voix est adoptée.

Proposé par le Conseiller L. Genet

Secondé " Aug. Brisson

que le règlement n°52 soit soumis au vote des électeurs le lundi 26 juillet 1922 de 9 h<sup>r</sup> du matin à 6 h<sup>r</sup> du soir à la salle publique du village de Labelle.

Adopté unanimement.

monseigneur le curé J. B. Bidollet ayant fait son rapport au sujet du Pont du lot n°6 du rang B, après examen de ce rapport le conseil trouve et décide que ce pont ne peut être mis à la charge de la paroisse et conséquemment le compte présenté par M<sup>r</sup> Wilfrid David est nul et non avenu

Adopté unanimement

à suivre

Proposé par l'le Conseiller Aug. Brisson  
Secondé " J. J. Léonard

que le Secrétaire Trésorier écrive à la Côte du C.P.R. pour leur demander de conduire leurs eaux côté nord de la brèche sur le lot 4.5.6 rang 8 village 82 de façon à leur faire prendre la calvert du lot n°4.

Adopté unanimement.

Proposé par l'le Conseiller Aug. Brisson  
Secondé " L. Gonet

que les comptes ci-dessous soient acceptés et payés

16v 131.04.46	à Adrien Léonard par M. Brabant, P. Milfours, H. Labelle. visite à leur cour d'eau	\$0.80
P	à la St de Blanes legaux f° du 2 mai - Imprimé	" 11.09
Payé aff. Léonard et P. Lacombe. Visite dans la montée du rang	" 25..	
101v à P. Lot fils par le Trésorier de la montée rang 8 Eau-hiver dans la montée	" 1.50	
101v " par la Corporation	" 1..	
76v al. Richard	mont la fontaine	0.50
76v " par le Trésorier montée rang 8	la montée	0.50
91v 101v f° 10. Janvier par la montée Océan. f° f° 9 Mai 1911 par lui-même	1.25	
" " avec 1 cheval (Jaaphat)	1.88	3.13
94v 114v " P. Brisson 2 hours. le 9 Mai 1911 par lui	0.50	
122v 109v P. Brisson. Ent. hiver 1911. 2.00 montée rang 8. lot 16. H.	2 " 0.50	1..

Adopté unanimement.

Proposé par l'le Conseiller Aug. Brisson  
Secondé " L. Gonet

que la tâche soit levée

Jules Léonard  
Secrétaire trésorier

Adopté unanimement.  
J. B. Léonard Maire

Canada

Pro

Municipalité du Canton Joly.

Province de Québec Je témoigne J. B. Lédeulot Maire de la Municipalité du Canton Joly Président d'office, notaire à Pontefract, suivant article 378 du C.M., d'une assemblée publique des électeurs du Canton Joly tenue le 26 juin 1922 à q<sup>ui</sup> du matin à la Salle Publique du Village de Labelle pour approuver ou désapprouver un règlement n° 52 pour que qu'à l'avoir toute les montées ou routes et le pont actuellement à la charge des propriétaires, soient faites améliorées et entretenu aux frais de la corporation, soit soumis et approuvé par le Electeur Municipal avant d'avoir vigueur et effet fixe sur le Saint-Evangile que je remplirai bien et fidèlement le devoir de ma charge et ce au meilleur de mon jugement et de ma capacité ainsi que Dieu me soit en aide  
assermenté devant moi à Labelle

ce 26 juin 1922

Julie Lédeulot

Comm. de la Cour supérieure  
et pour le district de Montebello.

je témoigne Julie Lédeulot veuve Brûlé, Gouverneur d'office, de l'assemblée publique des électeurs du Canton Joly tenue le 26 juin 1922 à q<sup>ui</sup> du matin à la Salle Publique du Village de Labelle pour approuver ou désapprouver le règlement n° 52 fixe sur le Saint-Evangile que je remplirai bien et fidèlement le devoir de ma charge et ce au meilleur de mon jugement et de ma capacité, ainsi que Dieu me soit en aide  
assermenté devant moi à Labelle

ce 26 juin 1922

J. B. Lédeulot Président  
Maire

Julie Lédeulot  
veuve Brûlé  
Canton Joly

J. B. Lédeulot ex-officie  
J. B.

Advenant l'heure de q<sup>ui</sup> heure ce 26 juin 1922. Si le Président ouvre l'assemblée et après avoir lu le Règlement n° 52. ouvre le bureau de votation et procède à l'enregistrement des voix.

No	Nom	lots	Approuvé	Désapprouvé	heures.
✓ 1	P. E. Poujet	27.28.29 G	1		9 <sup>12</sup>
✓ 2	Bel. Phanard	18 A		1	9 <sup>14</sup>
✓ 3	Henri Brassard	21. B		1	
✓ 4	Arthur Labelle.	40 G	1		9 <sup>15</sup>
✓ 5	J. J. Lacombe	3 H	1		9 <sup>16</sup>
✓ 6	J. J. M. Gibbon	25 "	1		9 <sup>17</sup>
✓ 7	Aud. Lacombe	2 "	1		9 <sup>18</sup>
✓ 8	Salon Belmousse	40 F		1	9 <sup>22</sup>
✓ 9	Ex. P. Jean fils	5.6 I		1	9 <sup>24</sup>
✓ 10	Albie Bruneau	35.36 G	1		"
✓ 11	Hector Valiquette	2.3 B		1	9 <sup>25</sup>

w	nom	lot	aphrone	Dsaraphrone	heures
✓ 12	Joseph Brousseau	39	g	6	9 <sup>26</sup>
✓ 13	E. Genet	24.25	g	1	9 <sup>27</sup>
✓ 14	Jr. Amile Brousseau	35.36	g	1	9 <sup>29</sup>
✓ 15	Fred Lanza	34	i	1	9 <sup>30</sup>
✓ 16	Joseph Paradis	26	i	1	9 <sup>32</sup>
✓ 17	Jules Brassard	13	H	1	9 <sup>34</sup>
✓ 18	Arthur Labonté	20.21	A	1	9 <sup>34</sup>
✓ 19	William Marin	1/2.12	A	1	9 <sup>35</sup>
✓ 20	Julien Brassard	20	B	1	9 <sup>36</sup>
✓ 21	Telephonie Marin	11	A	1	9 <sup>36</sup>
✓ 22	Wilfrid David	5.6.7	B	1	9 <sup>45</sup>
✓ 23	Abondilleus David	1/1.4	x	1	9 <sup>46</sup>
✓ 24	Joseph Lanza	31.32.33	H	1	9 <sup>46</sup>
✓ 25	Jot David.	15	Pa	1	9 <sup>49</sup>
✓ 26	Belind Belisle	10	A	1	9 <sup>53</sup>
✓ 27	hap. Belinas	1/15.1/16	g	1	9 <sup>54</sup>
✓ 28	Henri Valinette	38	T	1	9 <sup>55</sup>
✓ 29	Job. Boivin	33	I	1	9 <sup>56</sup>
✓ 30	Michel Boivin	57.39	H	1	9 <sup>57</sup>
✓ 31	Jos. Raymond	19	g	1	9 <sup>58</sup>
✓ 32	Hervé Aubie	14	B	1	9 <sup>59</sup>
✓ 33	P.E. Godard	5	C	1	10 <sup>06</sup>
✓ 34	Et. Miljous	9	D	1	10 <sup>07</sup>
✓ 35	Jn. Dubé	35	E	1	10 <sup>08</sup>
✓ 36	Chap. Bellonnette	40	OF	1	10 <sup>09</sup>
✓ 37	Dmat Marin	1/2.12	A	1	10 <sup>10</sup>
✓ 38	Henri Godard	29.30	i	1	10 <sup>11</sup>
✓ 39	Dolphin Paradis	34.35	H	1	10 <sup>11</sup>
✓ 40	Pierre Miljous	5	D	1	10 <sup>15</sup>
✓ 41	Saint Aubie	14	B	1	10 <sup>16</sup>
✓ 42	Henri Boivin	33	i	1	10 <sup>17</sup>
✓ 43	Dorothie Belisle	8.9.	Pa	1	10 <sup>25</sup>
✓ 44	Agarie Cormier	30	H	1	10 <sup>30</sup>
✓ 45	Louis Lubinville fil.	24.25	"	1	10 <sup>31</sup>
✓ 46	Henri Marin	1/2.12	A	1	10 <sup>31</sup>
✓ 47	M. Branchant	4	D	1	10 <sup>46</sup>
✓ 48	hap. David	12	B	1	10 <sup>47</sup>
				19	29

hors	nom	lot	Apparue	Desapparue	heures
49	O. Gadbois	11.12. H	19	29	10 <sup>50</sup>
50	G. Brinon Pen	19 B	1		10 <sup>51</sup>
51	Daniel Brousseau	36.37 H	1		10 <sup>55</sup>
52	Raoul Labelle	35 F. 32 H		1	10 <sup>59</sup>
53	Aud. Brinson	114 / 115 G	1		11 <sup>08</sup>
54	Horn. Labelle	6 D		1	11 <sup>10</sup>
55	Omer Cusson	27.28.29 G	1		11 <sup>12</sup>
56	R. Cormier	13 à 16 Rang 1	1		11 <sup>27</sup>
57	Fort. Lord	16 B		1	11 <sup>45</sup>
58	M. St-Pierre	16 .		1	11 <sup>46</sup>
59	Ely. Paradis	25 I	1		12.20
60	ad. Paradis	36 "	1		"
61	John Charette	1 Rang 1	1		12.21
62	Aimé Barbeau	11.12 ..	1		"
63	Aef. Jugeau	20.22 I	1		12.22
64	Fa. S. Bastien	19 G	1		12.24
65	Gust. Brinson fils	6 à 10 G	1		12.26
66	Jos ~ "	" G	1		"
67	Donat Bellegarde	2.3 B	1		12.27
68	John Vallée	26 A	1		12.38
69	J. B <sup>4</sup> Paradis	12.20 A		1	12.58
70	Michel Paradis	14 A		1	"
71	Louis Dubreuil Pen	25 H	1		1-17
72	Hilaine Labelle	13 A		1	1.24
73	R. Richard	4 H		1	1.37
74	Ch. Daig	2 Rang 1	mul perdu dans l'		
75	Ad. Fournier	3.4.5.6 "	2		18.42
76	Pac. Labelle Pen	7 A		1	18.45
77	Jos. Corriveau	16.26.1.27 H	1	—	"
78	Jos. Lalande	26 H	1	—	18.46
79	Denis Lalya	31.32 I		1	1-48
80	Horn. Lecompte	6. C		1	"
81	Hector Lavalle	36.37 F		1	1. <sup>51</sup>
82	Chas. St-Yves	4 D	1		1.52
83	Pierre Lalande	26 H	1		1. <sup>53</sup>
84	D. Clément	22 A		1	1.55
85	André Brassard	9. B		1	2-9
86	Jules Paradis	26 I	1	43	2. <sup>92</sup>
			42	43	

n°	nom	lot	Approuve	Disapprov. 3	heures
87	Alph. Saindon	15	H	1	2 <sup>10</sup>
88	Dolphin Arlinc	14	B	1	2 <sup>18</sup>
89	Magloin Labelle	35	F	1	2 <sup>22</sup>
90	Jos. Labelle fils d'Angel	5	A	1	2 <sup>25</sup>
91	Jos. Labelle fils de Pacifique	7	A	1	2 <sup>25</sup>
92	George Lingle	13	G	1	22 <sup>18</sup>
93	Walter "	13	G	1	2 <sup>28</sup>
94	David Lemousse	40	T	1	2 <sup>30</sup>
95	Edouard Levignay	40	H	1	2 <sup>30</sup>
96	Mme V <sup>e</sup> Lafontaine	30	H	1	- 11 -
97	Delophat Labelle fils & Pac	7	A	1	2 <sup>17</sup>
98	Alph. Samirol	25	H	1	2 <sup>55</sup>
99	Jos. Belisle fils	1/12	A	1	-
100	Art. Robert	6	A	1	3 <sup>10</sup>
101	Euclide Boisry	3/4/12	G	1	3 <sup>55</sup>
102	Fred. Daniel Père	13	B	1	2 <sup>45</sup>
103	Fred. Daniel fils	11	"	1	"
104	Mme - Bousin	11/4/12	G	1	2 <sup>50</sup>
105	Mme hap. Martel	8	B	1	3 <sup>58</sup>
106	Adil. Dauhine	39	T	1	4 <sup>40</sup>
107	Adrie Cadotelle	19	A	1	4 <sup>45</sup>
108	A. Alarie	30 et 35	A	1	4 <sup>55</sup>
109	Edelmaur Hardy	1	B	1	5 <sup>42</sup>
110	Horm. Gauthier	1	A	1	"
<hr/>					
49					
60					

1. Vote nul -

1. Sous-signé J. B. Cadotelle président à l'assemblée publique du Elecours municipal  
 Comme admiss. aux fins d'approuver ou disapprover le Règlement n° 52 mettant sous la mortis  
 et pour être chargé de la Paroisse du Canton Joly énoncé ci-dessus devant l'heure à 6 h 30  
 déclare le poll clos. Est voté par le règlement 49 voles ont voté contre 60 voles  
 En conséquence le Règlement n° 52 est rejeté par une majorité de 11 voles.

Labelle 26 juin 1922

J. B. Cadotelle Président

de juillet 1922 @ février 1932

1

Canada

Province du Québec  
District de l'Outaouais

Municipalité du Canton Joly

À une session générale du conseil municipal du Canton Joly tenu à la salle ordinaire des séances le 3 juillet 1922 à 9h heures du matin conformément aux dispositions du code municipal de la Province de Québec à laquelle session sont présents :

Le maire J. B. Lédiotte et Messieurs les conseillers Aug. Brisson, Lop. Gonet, André Brassard et Rom. Labelle, formant quorum pour la Présidence du Conseil le maire.

Il est ordonné et statué à ce conseil statut et ordonne par résolution comme suit :

Proposé par l'le Conseiller Hippolyte Gonet

Secondé ~~~ André Brassard

que les minutes de la séance du 5 juillet 1921 soient acceptées et signées

Adopté unaniment.

Proposé par l'le Conseiller Aug. Brisson

Secondé ~~~ Rom. Labelle

que le rôle d'évaluation soit révisé et arrondi comme suit

+ 810	Diminuer l'évaluation de Joseph Labelle fils de \$75.. pour les bâtisses.	Lot 1/2 A
+ 13	Donner le nom d'Eugène Lédiotte comme fils majeur de J. B. Lédiotte	15.16 B
+ 5	de P. E. Labelle	Tax. Labelle
+ 17	Augmenter l'évaluation de J. B. Paradis de \$80.. pour les bâtisses	1/20 A
+ 15	Biffer le nom de Donat Valoisquette comme fils majeur de cultivateur	1/2 B
+ 32	Diminuer l'évaluation de T. David fil de 50.. pour les bâtisses	11 B
+ 42	Augmenter le décompte de 25..	6 C
+ 43	de Branchante 25.. pour la terre	4 D
+ 46.40	Déplacer le nom de Jos. Dubé par celui de Lop. Dubé comme propriétaire et rentier Jos. Dubé comme occupant	7 35 E
+ 49	Augmenter l'évaluation de la terre de 20.. H. Labelle	5.38 E
+ 57	Déplacer le nom de Pierre Brisson par celui de Dame V. P. Brisson	11.11 G
+ 58	Eddy Brisson . Eddy Rock	3.12 G
+ 61	Diminuer l'évaluation de la terre 10.. de bâti 100.. J. de P. Bastien	19 G
+ 67	Donner les noms de J. P. Bastien et Emile Cartier, terre 10.. Bâti 100..	- -
+ 68	Augmenter l'évaluation de L. Gonet de 25.. pour les bâtisses	21.25 B
+ 92	H. Labelle à 30.. pour la terre	22 H
+ 95	Diminuer l'évaluation de J. J. Mc Gilla de 170.. pour les bâtisses	2.5 H
+ 96	Augmenter Alop. Laniel à 100..	- -
+ 101	Déplacer le nom d'Arthur Légaré par celui de Jos. Simond comme propriétaire	428.417 H
+	et biffer le nom d'Aug. Légaré comme occupant et Charles Légaré comme fils majeur.	- -
+ 102	Augmenter l'évaluation de Jos. Simond de 50.. pour la terre et 100.. pour les bâtisses	117.318.29 H
+ 104	J. Langlois 10..	31.31.55 H
+ 111	Donner Augustin Paradis occupant moulin J. J. Mc Gilla	19 H

- + 114<sup>2</sup> Denter le nom de Charles Dumoulin comme propriétaire Evalue le terrain 100.- bâtiere 250.- Lot 4<sup>1</sup>  
 + 117 Augmenter l'évaluation de P. Clot fils de 50.- pour la bâtiere 7<sup>2</sup>  
 + 130 Denter le nom de Albert Boivin comme fils majeur de cultivateur a son Boivin 33<sup>1</sup>  
 + Augmenter l'évaluation de L. Lemire de 30. pour la terre 13 long<sup>1</sup>

Adopté unanimement.

Proposé par le conseiller André Brassard

Secondé - - - Rom. Labelle

que M<sup>r</sup> Léop. Genet soit nommé "conducteur des travaux pour faire du minage dans le rang 6 de l'oly otoit de \$ 100.. N° 667

1. lotie 64-7.22 + que M<sup>r</sup> Aug. Brisson soit nommé conducteur des travaux pour la confection d'un chemin reliant le lac Labelle au chemin de la Chapelle otoit N° 834<sup>2</sup> mais qu'il attende les nouvelles instructions du Département avant de commencer les travaux  
 Adopté unanimement.

Proposé par le conseiller Aug. Brisson

Secondé " Rom. Labelle

av. 4.7.22 + que le Conseil accorde à M. Clot fils Inspecteur sur sa demande une somme de \$ 10.- pour améliorer la Côte Pantore lot N° 11<sup>1</sup>

Adopté unanimement.

Proposé par M<sup>r</sup> le conseiller André Brassard

Secondé " Aug. Brisson,

que les comptes ci-dessous soient acceptés et payés

un ex librairie Lepine	du 9 juin - 1 heure à minutes.	2.97
75 à l'entier lacombe par la Côte <sup>2</sup> brise aux frontières du lot 11.12 et 13 <sup>1</sup>		15.-
122 à Arthur Franscar par L. Lemire , à la fontaine lot 13 long <sup>1</sup>		2.10
91 à J. R. Langon par le lot 21 <sup>1</sup> 1 four avec cheval. 3.25		
94 à Joseph Langon . 1 . 2.-		5.25
94 à J. R. Langon par la Côte <sup>2</sup> 1/2 four avec 1 cheval lot 26.9. 1.63		
94 à Joseph Langon . 1/2 . 1.-		2.63
en Payette par la Corporation brise. sur le lot 26 <sup>1</sup> à		
91 à J. R. Langon . 1 four avec 1 cheval 3.25		
92 à Joseph Langon . 1 . 2.-		
91 à J. R. Langon . 1/2 . 2 homm		
66 à Léon Genet 1 . 2.-		
16 à Léon Genet 1 . 2.-		
18 à A. Labelle 1 . 2.-		
18 à Rom. Labelle 1 . 2.-		
24 à Paquette 1/2 . 1		16.25

à mons.

114<sup>v</sup> Pas les Indemnités à la montée Aixon. Ouban payable à

97<sup>v</sup> 1st. langon 2 jours avec 1 cheval montée Aixon 6.50

98<sup>v</sup> graphat . 2 jours , 4-

99<sup>v</sup> 1st. Savoie 3 hommes 1/4 jour chaque , 4-

100<sup>v</sup> " " 1 . 1/2 . avec chevaux , 1.63

101<sup>v</sup> Genet 1 jour , 2 -

102<sup>v</sup> Aix " , , , 2 -

85<sup>v</sup> 2<sup>e</sup> Wallberg 2 , , 4-

86<sup>v</sup> manal . 2 , , 4 -

48<sup>v</sup> L. Labelle 2 , , 4 -

48<sup>v</sup> Yvan . 1 , , 2 -

115<sup>v</sup> Pour l'assun 2 , , 4 -

89<sup>v</sup> R. Padquette 1 - , , 2 -

114<sup>v</sup> a 1st. langon 1 h<sup>1/2</sup> avec 1 cheval montée Ouban 0.33

99<sup>v</sup> " 5 h<sup>1/2</sup> tout 2 hommes , 2 -

94<sup>v</sup> graphat " 1 h<sup>1/2</sup> , 0.20

48<sup>v</sup> L. Labelle 1 , , 0.10

48<sup>v</sup> Yvan " , , 0.10

89<sup>v</sup> R. Padquette 1 , , 0.20

91<sup>v</sup> R. Savoie 1 . 2 hommes , 0.60

91<sup>v</sup> , 1 " avec cheval , 0.33

85<sup>v</sup> 2<sup>e</sup> Wallberg 1 . 2 hommes , 0.40

115<sup>v</sup> Pour l'assun . 1 " , 0.20

87<sup>v</sup> 1st. Gibbon 1 Moreau friche 5x7x2 = 245 ~ 26.00 6.08

94<sup>v</sup> 1st. langon 42<sup>1/2</sup> de long mache 2 3'x3' = 136. , 3.40

45.13 X

14.1.4 X

Adopté unanimement

Proposé par le Commissaire L. Genet

Seconde , , L. Labelle

que la séance soit levée

*Jules Gédoux  
Secrétaire*

Adopté unanimement.  
*R.B. Beckloff Marie*

Canada

Province de Québec  
district de MontcalmMunicipalité du canton Joly.

À une session générale du conseil municipal du canton Joly tenue à la salle ordinaire des séances le 7 Août 1922 à 10 h du matin conformément aux dispositions du code municipal de la Province de Québec à laquelle session sont présents : monsieur le maire J. B. Lédiolte et messieurs les conseillers Léopold Genet, Horm. Labelle et Arthur Labonté formant quorum sous la Présidence de monsieur le maire.

Il est ordonné et statué et ce conseil statue et ordonne par résolution comme suit :

Proposé par M<sup>r</sup> le conseiller L. Genet

Secondé " H. Labelle

que les minutes de la séance du 3 juillet 1922 soient acceptées et signées  
*Adopté unanimement.*

lecture est faite au conseil d'une lettre de M<sup>r</sup> Larrain du 10.7.22 au sujet du chemin de la petite minerve  
Le conseil décide de laisser les choses suivre leur cours.

Proposé par M<sup>r</sup> le conseiller A. Labonté

Secondé " L. Genet

que le rôle d'évaluation soit amendé comme suit:

en remplaçant le nom de M<sup>r</sup> Brassard par celui de M<sup>r</sup> Monard pour les lots 14.15 rang E et partie du 14 rang F.

*Adopté unanimement.*

Proposé par M<sup>r</sup> le conseiller A. Labonté

Secondé " L. Genet

qui en vue d'expliquer de grande dépenses, le secrétaire trésorier écrit à M<sup>r</sup> Alfred Hanot pour lui demander de tolérer provisoirement que M<sup>r</sup> Horm. Labelle et Pierre Milgours passent sur ses terrains pour sortir de chez eux et d'un autre côté qu'il entre aussi au ministère de la Colonisation, au sujet des terres octroyées à M<sup>r</sup> H. Labelle et P. Milgours et lui demande les octrois nécessaires pour suivre un chemin de colonisation pour sortir les lots concédés 37.38.39 rang E. et que le département envoie un ingénieur pour examiner quel serait le meilleur moyen de sortir les colons établis sur le lots ci-dessus

*Adopté unanimement.*

Proposé par M<sup>r</sup> le conseiller A. Labonté

Secondé " L. Genet

que le secrétaire trésorier écrire à l'Inspecteur W. David qu'il fasse arranger la frontière d'Henri Brassard laquelle a été détériorée par les dernières

pluies et de donner à M. Brassard un avis de 3 jours, après ce délai si les travaux ne sont pas faits, qu'il le fasse aux frais de M. Brassard.

Adopté unanimement.

Proposé par M. le conseiller L. Genet

Secondé H. Labelle

que les comptes ci-dessous soient acceptés et payés.

85t à J. Génis Walbuig Pour confection de la clôture des lots 23 et 1/4 24 Rang No. \$ 70.-

1st à J. Lacombe pour la Corp' travail dans la montée du Rang J. S. 5.-

7st à Paul Lacombe 5.-

4st à André Lacombe 5.- 15.-

12st à J.B. Léonard Président de la rotation du hsgt h<sup>o</sup> 52 5.-

un a J. Léonard griffue 5.- 10.-

Adopté unanimement

Proposé par M. le conseiller L. Genet

Secondé H. Labelle

que la séance soit levée

Adopté unanimement.

Jules Léonard  
Jean Girouard

J.B. Léonard Maire

Canada

municipalité du Canton poly

Province de Québec  
district de L'Assomption  
av. tout le matin  
6.6.9.22

À une session générale du conseil municipal du Canton poly tenue à la salle ordinaire de la séance le 5 Septembre 1922 à q'<sup>u</sup> l' du matin conformément aux dispositions du code municipal de la Province de Québec à laquelle session  
étaient présents : M. le conseiller L. Genet.

Après une heure d'attente le défaut de quorum ayant été constaté  
la séance est adjournée au lundi 2 octobre prochain

Adopté

Jules Léonard  
Jean Girouard

J.B. Léonard Maire

Canada

Province de Québec  
district de MontcalmMunicipalité du Canton Joly

A une session générale du Conseil Municipal du Canton Joly tenue à la salle ordinaire des séances le 2 octobre 1922 à 9 h<sup>e</sup> heures du matin conformément aux dispositions du Code municipal de la Province de Québec à laquelle session sont présents :

Monsieur le maire J. B. Léclerc et messieurs les conseillers Aug. Brison, Arthur Labonté et André Brassard formant quorum sous la Présidence de monsieur le maire.

Il est ordonné et statué et ce conseil statue et ordonne la résolution comme suit :

Proposé par M<sup>e</sup> le conseiller Aug. Brison  
Secondé " " Arthur Labonté

que les minutes des séances des 7 Aout et 5 Sept. Soient acceptées et signées  
Adopté unanimement.

Proposé par M<sup>e</sup> le conseiller Aug. Brison  
Secondé " " André Brassard

Que le rôle d'évaluation soit amené comme suit :

+ Remplace le nom de M<sup>e</sup> Edmond Hardy par celui de L. Valiquette lot 1/2 B.

+ Desser le nom de Donat Valiquette comme copropriétaire avec Aug. Brison

+ pour les lots 14 et 1/2 15 G.

+ + Desser M<sup>e</sup> Boivin comme locataire sur le lot 4 D

+ + , dom Cusson fils comme fils major de O. Cusson Père lots 27, 28, 29 B.

+ + , Jos. Grimalt comme occupant lot 36, 37 F

+ + Remplace le nom d'Enchide Boissy par celui de P. E. Forget lot 3/4 12 G.

+ + Desser " " comme occupant lots 11 et 1/4 12 G.

+ + " Arthur Baudier comme fils major de L. Baudier lot 17 A

+ + Joseph Laryon " " J. Laryon lots 31, 32, 33 H

+ + Remplace le nom de Jules Brassard par celui de Paul Brassard lot 13 H

+ + " de Charles Daisy par celui de Ch. Bashaw pour le terrain

+ lot 2 Bangs, et maintenir le nom de M<sup>e</sup> Charles Daisy pour les bâtisses

+ et une partie du terrain

+ et donne avis aux évaluateurs d'avoir à changer l'évaluation de

+ M<sup>e</sup> Charles Daisy

Adopté unanimement.

Proposé par M<sup>e</sup> le conseiller Arthur Labonté

Secondé " " André Brassard

que le siège de M<sup>e</sup> J. J. Gibbon soit déclaré vacant

Adopté unanimement

Proposé par le conseiller Arthur Labonté  
 secondé - " André Brassard  
 que le conseil soit convoqué en session spéciale pour le lundi 16 courant  
 à l'heure ordinaire de 8 h. pour nommer un conseiller en remplacement  
 de M. J. J. Hickey.

Adopté immédiatement.

Proposé par le Conseiller André Brassard  
 secondé auj. Brisson

que les comptes ci-dessous soient acceptés et payés.

III. Par les Intérêts de la montée du Rang à chemin de la chapelle.

140 à Aug. Lacombe.	1/4 four	2.50
150 à J. J. Lacombe	2 "	4.-
150 à Paul Lacombe	2 "	4.-
100 à E. & Jean fils	2 "	4.-
101 à P. Clot fils	1 "	<u>14.-</u>
		28.50 +

III. Par la corporation

100 à E. & Jean fil	lot 11-	1 four	2
101 à P. Clot fil	"	1/4 "	<u>3.00</u>

5.50

58. Par H. Delorme - Brav. à sa frontière

7 ✓ Gust. Brisson	10 h. ✓	✓	2.- ✓
-------------------	---------	---	-------

59 ✓ Ch. Baslau	10. ✓	✓	2.-
-----------------	-------	---	-----

57 ✓ Aug. Brisson avec 2 ch <sup>s</sup>	5 h. ✓	✓	<u>2.25</u>
7 ✓ Gustave Brisson	4 h. avec chene. ✓		
59 ✓ Par l'charlebois			6.25 ✓

1.30 ✓

57 ✓ Aug. Brisson avec 2 ch <sup>s</sup>	5 h. ✓	✓	2.25
--	--------	---	------

7 ✓ Gust. "	5. ✓	✓	1.-
-------------	------	---	-----

54 ✓ Ch. Baslau	5. ✓	✓	<u>1</u>
-----------------	------	---	----------

4.25 ✓

109. Montée Rang H.

7 ✓ Jo. Brisson.	10 h. avec ch. ✓	3.25 ✓
------------------	------------------	--------

7 ✓ Daniel Brisson	5. , ✓	<u>1.63</u> ✓
--------------------	--------	---------------

4.88 ✓

III. Lot no 16. #

7 ✓ Gust. Brisson	5 h. ✓	1. ✓
-------------------	--------	------

7 ✓ " "	8 h. ✓	1.60 ✓
---------	--------	--------

57 ✓ Aug. "	5. ✓	1
-------------	------	---

54 ✓ Charles Baslau	5. ✓	1
---------------------	------	---

54 ✓ " "	8. ✓	1.60
----------	------	------

7 ✓ Jo. Brisson	8. ✓	1.60
-----------------	------	------

57 ✓ Aug. Brisson	8. avec 2 ch <sup>s</sup>	<u>3.60</u>
-------------------	---------------------------	-------------

11.40 ✓

119. Montée Brassard #.

57 ✓ Aug. Brisson	5 h. + 10 = 15.	3.00 ✓
-------------------	-----------------	--------

7 ✓ Gust. "	5 + 4 + 10 + 10 = 29 h	5.80
-------------	------------------------	------

à suivre.

<u>mm</u>	<u>Emile Brison</u>		8.80 ✓
<u>✓</u>	<u>Emile Brison</u>	3 ✓	0.60 ✓
<u>✓</u>	<u>Jos. Brison avec 1 ch.</u>	10 ✓	3.25 ✓
<u>✓</u>	<u>10 + 10 = 20</u>	X +	4. - ✓
<u>✓</u>	<u>10 + 10 = 20</u>	X ✓	4. - ✓
<u>✓</u>	<u>Ch. Baskau</u>	10	-2- ✓
<u>✓</u>	<u>P. E. Morojet front. lot 3/4 du 129.</u>	10	24.65 ✓
<u>✓</u>	<u>Ch. Baskau</u>	1 ✓	0.20
<u>✓</u>	<u>Ch. Baskau</u>	1 ✓	0.20 ✓
<u>mm</u>	<u>Par le fond de la montée Brison</u>		0.40
<u>✓</u>	<u>Joseph Lanzon avec 1 cheval</u>	1/2 f. + 1/2 f. + 1/2 f.	4.88
<u>✓</u>	<u>Joseph Lanzon</u>	1/2 f. + 1/2 f. + 1/2 f.	3. -
<u>✓</u>	<u>J. Labimolle fils avec 1 cheval</u>	1/2 f.	1.63
<u>✓</u>	<u>Joseph Lanzon</u>	3 h	0.60
<u>✓</u>	<u>Joseph Lanzon</u>	3 h	0.60
			10.71 ✓

Adopté unanimement

Propose par M<sup>e</sup> le Conseiller Arthur Labonté

Seconde - - - Aug. Brison

que la séance soit levée

Jules Leblanc

Adopté unanimement

G.B. Cadiotte Maine

Canada

Municipalité du canton Joly.

Province de Québec à une session spéciale du Conseil municipal du Canton Joly comme suité  
district de Joncteville à l'assemblage en séance du 2<sup>e</sup> et avoir donné, tenue à la salle ordinaire  
des séances le 16 octobre 1922 à 9<sup>h</sup> heures du matin conformément  
aux dispositions du code municipal de la Province de Québec à laquelle  
séance sont présents : monsieur le maire J. B. Léodard et messieurs les  
conseillers Aug. Brisson. Horm. Labelle. Arthur Labouli et André Brassard  
formant quorum sous la Présidence de monsieur le maire.  
Il est ordonné et statué et ce conseil statue et ordonne par résolution  
comme suit :

Proposé par M<sup>r</sup> le conseiller Horm. Labelle

Secondé - - Arthur Labelle

que M<sup>r</sup> Julien Brassard soit nommé Conseiller Municipal du canton Joly  
en remplacement de M<sup>r</sup> John J. Mc Gibbon dont le siège a été déclaré  
vacant à la dernière séance

Adopté unanimement.

Proposé par M<sup>r</sup> le conseiller André Brassard

Secondé - - Aug. Brisson

que la séance soit levée

Adopté unanimement.

Jules Léodard

J. B. Léodard Maire

Je, Jules Léodard, ayant été dûment nommé Conseiller Municipal  
du canton Joly jure sur le Sainte Evangile de remplir bien et fidèlement  
le devoir de ma charge et ce au meilleur de mon jugement et de ma  
capacité. Ainsi que Dieu me soit en aide.

Assermenté devant moi à Labelle

ce 7 novembre 1922

Jules Léodard

Comme de la Cour Supérieure  
dans et pour le district de Joncteville.

Julien Brassard

Canada

Province de Québec  
district de Montcalmmunicipalité du Canton Joly

À une session générale du Conseil municipal du Canton Joly tenue à la Salle ordinaire des Séances le 9 novembre 1922 à 9<sup>h</sup> heures du matin conformément aux dispositions du Code Municipal de la Province de Québec à laquelle session sont présents Messieurs les conseillers L. Benét, Horm. Labelle et André Brassard

après une heure d'attente le défaut de quorum ayant été constaté il est proposé par M. le conseiller L. Benét

Seconde , H. Labelle

fait le 8. 11. 22

que la séance soit adjournée au lundi 13 octobre à l'heure ordinaire des Séances et qu'ainsi en soit donné aux conseillers absents

Adopté unanimement

municipalité du Canton JolyCanada  
Province de Québec  
district de Montcalm

À une session générale du Conseil municipal du Canton Joly comme suit à l'adjournement en séance du 9 octobre et ainsi donné aux conseillers absents, tenue à la Salle ordinaire des Séances le 13 novembre 1922 à 9<sup>h</sup> heures du matin conformément aux dispositions du Code Municipal de la Province de Québec à laquelle sont présents Messieurs les conseillers Julian Brassard, André Brassard et Arthur Labonté après une heure d'attente le défaut de quorum ayant été constaté Il est proposé par M. le conseiller Julian Brassard

Seconde - Arthur Labonté

fait 15. 11. 22

que la séance soit adjournée au lundi 20 octobre à l'heure ordinaire et ce pienement, et qu'ainsi en soit donné aux conseillers absents

Adopté unanimement.

Canada

Municipalité du Canton Joly.

Province de Québec à une session générale du Conseil Municipal du Canton Joly comme district de l'Ontario suite à l'affournement faute de quorum en séance du 13 octobre et avis donné à tous les membres du Conseil, tenue à la salle ordinaire des séances le 20 novembre 1922 à 10 heures du matin conformément aux dispositions du code municipal de la Province de Québec à laquelle session sont présents : monsieur le maire J. B. Léblanc et messieurs les conseillers : Julien Brassard, L. Genet, Corm. Labelle Aug. Brisson et Arthur Labonté formant quorum sous la Présidence de monsieur le maire.

Il est ordonné et statué et ce conseil statue et ordonne par résolution comme suit :

Proposé par M<sup>e</sup> le conseiller L. Genet

Secondé " Corm. Labelle

que les minutes des séances des 2 et 16 octobre et 7 et 13 octobre soient acceptées et signées.

*Adopté unanimement.*

Proposé par M<sup>e</sup> le conseiller L. Genet

Secondé Corm. Labelle

que les diverses sommations faites à la porte de l'Eglise le 12 octobre pour l'entretien des diverses montées d'escalier soient adjugées définitivement par contrat comme suit

112 ✓	monde toujours	monde montée seulement	à J. Dubé pour	\$ 8.00
46 ✓	"	"	à Louis Labelle	14.75
113 ✓	"	Vieille	"	"
48 ✓	"	"	à H. Lefebvre	15.00
114 ✓	"	Orban	"	
123 ✓	"	"	à Fred Lavoie	40.00
110 ✓	"	Lauzon	"	
99 ✓	"	"	à Hap. Gélineau	30.00
119 ✓	"	Brassard	"	
62 ✓	"	"	à L. Duboisville fl.	60.00
114 ✓	"	Brisson	"	
86 ✓	"	"	à Alice Bourassa	50.00
121 ✓	"	Chapleau	"	
68 ✓	"	"	à Henri Godard	18.00
110 ✓	"	Deneau	"	
106 ✓	"	"	à J. Lavigny	15.00
100 ✓	Pont Boivin	"	"	
67 ✓	et de remettre en vente la montée du rang J	"	"	

*Adopté unanimement.*

Proposé par M<sup>e</sup> le conseiller Aug. Brisson

Secondé Corm. Labelle

que le Rôle d'évaluation soit amendé comme suit :

- \* Remettre le nom de P. Chevassu comme propriétaire du Lot 26<sup>b</sup> et l'évaluer à 100
- \* " " de M<sup>e</sup> Auguste Lauzon comme tel brasier de Cultivacres à Denai Lauzon
- \* suivant leurs demandes écrits

*Adopté unanimement.*

Proposé par M<sup>e</sup> le conseiller Arthur Labonté  
 Secondé " Aug. Brisson  
 que les propriétés ci-dessous soient envoquées au conseil de l'ordre  
 pour y être vendues pour taxes après avis préalable aux propriétaires  
 Pierre Journeau Lots rang A  
 Jos. Belisle fils " " P  
 Louis Gauthier " " P  
 Napoléon David " " P  
 Dolphine Arbiec " " P  
 Napol. Gélinas " 15, 16 " P  
 F. de L. Bastien " 19 " " P  
 Dolphine Paradis " 34, 35 " P  
 Jos. Rousseau " " "  
 L. Richard " " "  
 P. Pommier " 14 " " P  
 Alph. Laniel " 25 Empl " "  
 Daniel Rousseau " " "  
 Jos. Cormier " " "  
 Étienne Paradis " " "  
 Fred. David Poirier " " B.

Adopté unanimement.

Proposé par M<sup>e</sup> le Conseiller L. Genest

Secondé " Aug. Brisson

que l'Inspecteur de voirie Jos. Lanzon donne ordre à M<sup>e</sup> L. Dubreuil fils  
 d'assurer immédiatement ses eaux venant de la source de sa  
 propriété qui perturbent depuis déjà le milieu du chemin  
 et déteriorent la montée Brisson

Adopté unanimement

Proposé par M<sup>e</sup> le Conseiller Julian Brassard

Secondé H. Norm. Labelle

que le Compte ci-dessous soit accepté et payé

à Jos. Lanzon par la montée Brisson. 1 jour avec 1 cheval 3.25 Y  
 à O. Gadbois " rang H bravoix été et hiver 1921. 22 4. - X  
 100/-

Adopté unanimement

Proposé par M<sup>e</sup> le Conseiller L. Genest

Secondé H. Labelle

que la séance soit levée

Jules Ledoux  
 Secrétaire

Adopté unanimement.  
 M. B. le délégué Stéphane

Canada

Municipalité du canton Joly.

Province de Québec à une session générale du Conseil Municipal du Canton Joly tenue à la salle District de Jonction ordinaire des séances le 4 Décembre 1922 à 10 heures du matin conformément aux dispositions du code municipal de la Province de Québec à laquelle seuls sont présents :

Messieurs le maire J. Bégin et messieurs le conseillers Julian Brassard, Leopold Genet, Arthur Labonté et André Brassard formant quorum sous la Présidence de monsieur le maire.

Il est ordonné et statué et à conseil statué et ordonne par résolution comme suit :

Proposé par l<sup>e</sup> le conseiller Leopold Genet

Seconde - " - Arthur Labonté

que les minutes des séances des 7. 13 et 20 novembre dernier soient acceptées et signées

Adopté unanimement.

Proposé par l<sup>e</sup> le conseiller L. Genet

Seconde - " - André Brassard

que le rôle d'évaluation soit amendé comme suit :

X remplacer le nom de M. P. E. Forget par celui de Dominique St-Pierre comme propriétaire pour le club. avec emplacement <sup>et 27 g.</sup> depuis une certaine clôture qui descend au lac jusque la ligne du 26 g.

Pour la balance des terrains appartenant à M. P. E. Forget est 28.29 g.

X remplacer son nom par celui de Melle Germaine Forget. comme propriétaire

X remplacer le nom de M. Alph. Lauriol comme propriétaire de l'ancien emplacement de feu bel - lapointe est 25 g. par celui de Arthur Forget

X bantir le nom de George Raymond comme fils majeur de Jos. Raymond occupant du lot 19 g.

X détrancher le nom de O. Cusson fils comme occupant des lots 27. 28. 29 g. étant parti aux Etats.

X bantir le nom de Leonard Pierget comme occupant des lots 27. 28. 29 g.

Proposé par M. le conseiller L. Genet Adopté unanimement.

Proposé par M. le conseiller L. Genet

Seconde - "

que le rôle d'évaluation soit amendé comme suit :

Bantir le nom d'Eddy Cook. comme locataire du lot 3/4 12 g.

Demande faite par écrit par M. P. E. Forget propriétaire

Par la Secrétaire

à suivre.

Proposé par M<sup>e</sup> le Conseiller André Brassard  
Seconde Arthur Labonté  
que le Lieutenant Trésorier remette en vente publique l'entretien du  
chemin de la montée du Rang J. 1922.23  
fait le 9.12.22

Proposé par le conseiller L. Benet  
Seconde - - - Julian Brassard  
Adopté unanimement.  
fait le 11.11.22.  
que l'Inspecteur de voirie Arthur Francœur soit requis d'assister  
à la prochaine séance du conseil  
Adopté unanimement.

Proposé par le Conseiller Arthur Labonté  
Georges Julian " Leopold Genet  
que M. Julian Brassard soit nommé Président de l'Élection  
municipale de Janvier 1923

Proposé par le Conseiller S. Genet  
Secondé " " Art. Laborde  
que la fiance soit levée

*S B. Bedilote* Adopted unanimously.

## Municipalités du Canton de Fribourg

Canada                          À une session générale du Conseil municipal du Canton folg  
Province de Québec              tenue à la salle ordinaire des séances le 2 Janvier 1923 à  
district de Jonctal,              10 h<sup>es</sup> du matin conformément aux dispositions du code municipal  
de la Province de Québec à laquelle session sont présents  
messieurs le maire J. B. Lédiotte et M<sup>r</sup> le conseiller L. Genet  
Après une heure d'attente le défaut de quorum ayant été  
constaté, la séance est adjournée au Lundi 8<sup>me</sup> et qui avis  
en soit donné aux Conseillers absents.

*Subj. Sedna* *Scout vision* S.P.B. Cédillette <sup>Adopté</sup>